Abolir les brevets?

Autor(en): **Vonmont, Anita / Bossaerts, Peter**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **21 (2009)**

Heft 81

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-970973

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

David Prêtre/Strates

Abolir les brevets ?

Les brevets protègent les esprits inventifs contre les imitations. Mais sans eux, les inventeurs seraient plus nombreux et le monde plus créatif, affirme l'économiste Peter Bossaerts.

Vous trouvez le système actuel des brevets insatisfaisant. Pourquoi ?

Fondamentalement, ce système fonctionne. Mais il est n'est pas optimal car il confère au détenteur du brevet un droit exclusif. Or en plus d'empêcher une imitation de l'invention, ce droit empêche aussi son utilisation dans la fabrication d'autres produits ou dans le cadre d'autres inventions. C'est le détenteur du brevet qui décide à qui il octroiera le droit d'utiliser son invention et il peut exiger beaucoup d'argent en retour. Prenez l'exemple du Blackberry, il y a quelques années. Des brevets avaient déjà été déposés sur certains de ses composants. De fait, le fabricant du smart phone a dû verser 600 millions de dollars au détenteur du brevet pour ne pas être empêtré dans un long conflit juridique à l'issue incertaine. Le détenteur du brevet n'avait pourtant pas contribué directement au développement de l'appareil. Les brevets peuvent bloquer certaines innovations.

Quelle serait la meilleure alternative ?

Le marché libre. C'est un système certes peu attrayant pour des inventeurs pris isolément, parce qu'il ne leur garantit pas de protection du brevet. Mais pour la société dans son ensemble, il est plus attrayant car il permet une plus grande créativité. Nous l'avons prouvé de manière expérimentale avec un groupe de sujets qui devaient résoudre des problèmes avec la perspective d'une récompense. Dans le système du « marché libre », ils trouvaient plus rapidement la bonne solution et ils étaient plus motivés pour continuer.

Cela est lié à la façon dont les gens s'autoévaluent. La plupart se considèrent comme plus futés que la moyenne et le système du marché libre permet d'offrir de meilleures perspectives à ceux qui le sont effectivement. Pour beaucoup, c'est une motivation suffisante pour adopter un comportement innovant. Le système des brevets fonctionne différemment. Seuls ceux qui osent être les plus futés, les numéros un, sont stimulés et finissent par obtenir un droit exclusif sur leur invention. Or il ne s'agit que d'une petite minorité, presque toujours masculine d'ailleurs.

Une invention géniale non brevetée ne risque-t-elle pas d'être exploitée par de grands groupes économiques ?

Le système actuel des brevets présente exactement le même danger ! Si un chercheur met au point un produit pharmaceutique et veut le commercialiser, il est bien forcé de s'accommoder d'un grand groupe pharmaceutique – et de faire des concessions…

Mais le brevet assure un certain pouvoir au chercheur…

Pouvoir qui existe aussi dans le marché libre. Admettons que vous ayez inventé une pile à combustible dont le catalyseur serait fabriqué dans un métal meilleur marché que le platine que l'on utilise d'habitude. Vous savez que votre catalyseur va diminuer la valeur du platine. Et vous avez le pouvoir de convaincre une banque qu'il vaut la peine de vendre du platine pour investir dans votre invention.

> « L'informatique et la finance montrent que le modèle du marché libre a de l'avenir. »

La Suisse est sur le point de créer un nouveau Tribunal des brevets. Ceux-ci sont-ils de plus en plus importants ?

Dans les secteurs traditionnels qui misent fortement sur les brevets, comme l'industrie pharmaceutique, ceux-ci continueront à occuper une position centrale. Mais d'autres secteurs plus jeunes montrent que le modèle du « marché libre » a de l'avenir : le secteur financier, actuellement très décrié mais néanmoins très inventif, une bonne partie du secteur informatique et dans une certaine mesure celui des énergies alternatives. ■

Propos recueillis par Anita Vonmont

Peter Bossaerts et d'autres spécialistes en neurosciences de l'EPFL et du California Institute of Technology (Caltech) ont publié leur étude sur la protection des brevets dans *Science* (2009, vol. 323, pp. 1333-1339). Peter Bossaerts est professeur au Swiss Finance Institute de l'EPFL et au Caltech.